

Règlement intérieur de l'association « Port-Louis Jeux et Partage »

Objet

L'objet du présent règlement est de faire en sorte que tous les adhérents de l'association se sentent bien à cohabiter et à pratiquer le jeu ensemble.

Chaque adhérent doit prendre connaissance de ce règlement et s'engager à le respecter.

Association

"Port-Louis Jeux et Partage" est une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et, dans ce cadre, possède des statuts qui régissent les bases du fonctionnement de l'association (constitution du bureau, modalités, Assemblée Générale etc.). Ces statuts sont consultables sur demande auprès d'un membre du Bureau.

Activité Tarot

L'objet de l'association est notamment la pratique du jeu de Tarot. Le calendrier prévisionnel des parties est communiqué aux adhérents de l'association.

Il est demandé aux adhérents de se reporter régulièrement à ce calendrier pour savoir si une partie a lieu ou non.

Article 4 - DURÉE

La durée de l'Association est illimitée.

Principe du bénévolat au sein de l'association

Le fonctionnement de l'association est fondé sur le bénévolat.

Les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'association ne sont pas rémunérées et doivent être réparties entre les adhérents, notamment le rangement des tables en début et fin de soirée ainsi que l'approvisionnement (café, boissons), étant entendu que les fonds éventuels nécessaires sont gérés par le Trésorier de l'association.

Droit à l'erreur pendant le jeu

Même si le niveau de jeu est très respectable, des erreurs peuvent encore se glisser dans les parties. Ces erreurs sont parfaitement compréhensibles et ne doivent pas venir entacher le bon esprit entre les membres de l'association.

La demande est que chaque joueur fasse des efforts raisonnables pour s'améliorer, et demeure parfaitement tolérant face aux erreurs éventuelles de ses partenaires de jeu.

Les règles appliquées pendant le jeu sont celles de la Fédération Française de Tarot. Le document de référence est annexé au présente règlement intérieur.

Pour gérer les éventuelles difficultés d'application, un référent est nommé par le Bureau.

En cas de difficulté, les règles appliquées à la table de jeu sont celles validées par ce référent.

Organisation des parties de Tarot

C'est un tirage au sort qui décide de la formation des tables, et il est demandé à chacun de se conformer au résultat de ce tirage au sort, dans la bonne humeur.

Pâtisseries de mi-temps

Certain(e)s ont pris l'excellente initiative d'apporter des pâtisseries maison pour soutenir l'énergie des joueurs. Que ces personnes soient vivement remerciées et encouragées ; leur initiative participe grandement à la convivialité des soirées et à la cohésion du groupe.

Mise à jour du Règlement Intérieur

Le Bureau est seul habilité à mettre à jour le Règlement Intérieur, soit sur son initiative, soit après analyse de toute demande déposée par un adhérent. Toute modification du règlement est proposée en Assemblée Générale (la plus proche) pour validation. Elle sera ensuite diffusée à l'ensemble des adhérents, chacun s'engageant à en prendre connaissance et à la respecter.

Fait à Port-Louis, le 16 octobre 2023